

Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : Mme CAMPOS (Mme SENTAURENS), Mme CAPDEVILLE (M. CHAPOTHIN), M. GELIZE (M. MALABAT)

Absent excusé : MM LENOIR, PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

**Objet : Avenant Convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols
par le service de la CCLB**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité donnée à une commune, de charger un établissement de coopération intercommunale de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune

Ainsi la Communauté de communes des Luys en Béarn en date du 23 septembre 2014, a statué sur la création d'un service d'instruction des demandes ADS communautaires ;

Il rappelle la délibération en date du 1^{er} juin 2015 relative à la convention entre la commune et la CCLB relative aux modalités d'organisation du service d'instruction communautaire des demandes d'occupation et d'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme ;

Il s'agit désormais de faire évoluer la convention sur la dématérialisation et l'accompagnement technique sur le contentieux lié aux actes d'urbanisme

Invité à se prononcer sur cet avenant et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Mme BAREILLE Muriel Maire Adjointe à signer l'avenant à la convention afférente.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Gérard CAYRON

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	21

CONVOCAZION	
Date :	26/09/2024
Affichage :	26/09/2024